

COMPTE-RENDU

de la réunion du Conseil Municipal

du 24 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET, Gaëtane LE SAUSSE, Emmanuelle DUCHESNES, Laurent LOQUET, Arnaud GUICHON, Françoise VERCHERE, Ludovic ORAIN.

Etait absent et excusé : Jean-Marc PLISSONNEAU a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Etait absent : Laurent THEBAUD.

A 20h30, Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour. Elle déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNES en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 20/01/2020.

1)- Subvention aux associations 2020.

Sur le Budget Primitif 2020, le montant des subventions inscrit sera de 8 343.17 €.

Cette somme est répartie entre les différentes associations qui ont déposé un dossier complet en mairie.

Subventions attribuées aux associations 2020 :

ADAR d'Orvault	451,17 €
ADMR de Guenrouët	1 000,00 €
ADT de Saint-Nazaire	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Guenrouët	482,00 €
APLS Bien Chez Soi de Pontchâteau	100,00 €
Donneurs de sang Ste Anne-sur-Brivet/Quilly	200,00 €
Association régionale des mutilés de la voix de Nantes	100,00 €
Croix rouge française de Blain	165,00 €
GEM La Main Ouverte de Savenay	250,00 €
Les Virades de l'Espoir de Campbon	150,00 €
Resto du cœur en Loire-Atlantique de Nantes	500,00 €
Secours catholique Loire-Atlantique de Nantes	100,00 €
Solidarité femmes en Loire-Atlantique de Nantes	55,00 €
Association Française des sclérosés en plaques de Blagnac	100,00 €
France Adot en Loire-Atlantique	50,00 €
Les Eaux Vives de Saint Herblain	205,00 €
Association des Paralysés de France	275,00 €
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	300,00 €
AS Brivet de Quilly	1 024,00 €
Gym Tonique Quilly	300,00 €
Gymnastique Saint Sauveur de Bouvron	100,00 €
Art Fest & Co de Quilly	600,00 €
Interlude Ludothèque de Savenay	50,00 €
Pause musique de Campbon	500,00 €
Coopérative scolaire de Quilly	636,00 €
UNC Campbon-Quilly	150,00 €
Total	8 343,17 €

2)-Avis sur l'autorisation de travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du bassin versant du Brivet.

Madame le maire donne connaissance d'un arrêté reçu de la Préfecture de Loire-Atlantique, relatif à une enquête publique réalisée en mairies de Pont-Château, Campbon, Saint-André-des-Eaux et Saint-Gildas-des-Bois du 17 janvier au 14 février 2020.

Cet avis d'enquête a été affiché en mairie de Quilly, commune incluse dans le périmètre du projet de travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du Brivet.

Suite à cette enquête, l'avis du conseil municipal sur l'autorisation de travaux est demandé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'autorisation de travaux du CTMA.

3) Questions diverses :

-Composition du bureau de vote pour les prochaines élections municipales.

-Prochaine date de réunion du conseil municipal : le lundi 02 mars 2020.

XXXXXXXXXX